



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-315**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00; le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Edouard GEBHART, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

**REPRESENTE(S)** : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

**ABSENT(S)** : Mme Laurence PIGNIER, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Catherine SERRA, M. Jean-Luc ANTONIAZZI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Sébastien MENARD.

=====

**Désignation de représentants à divers établissements scolaires- Modification**

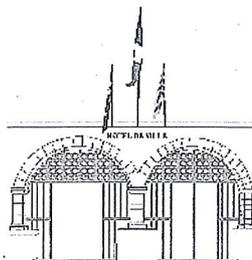
M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

Au terme de différentes délibérations, le Conseil Municipal a désigné des représentants titulaires et/ou suppléants au sein des conseils d'école de la Ville. Suite aux démissions de Mmes SUCH, SABATINI, MARTINEZ, BLANC et dans un souci de cohérence, il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein des conseils ci-dessous :

Représentants titulaires au sein de :

- Groupe scolaire Barre
- Groupe scolaire Duruy
- Groupe Scolaire Pascal
- Groupe scolaire D'Alembert
- Condorcet (maternelle)
- Picasso (maternelle)



Représentants suppléants au sein de :

- Groupe scolaire Ferry
- Groupe scolaire Hugo
- Condorcet (maternelle)
- Amade (maternelle)
- Debussy (maternelle)

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités, qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret,

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations énoncées ci-dessous.

Le Conseil Municipal :

1. Désigne sur proposition de Monsieur le Maire, pour représenter la Ville de Perpignan :

Représentants titulaires au sein de :

- Groupe scolaire Barre
  - **M. Gérard RAYNAL**
- Groupe scolaire Duruy
  - **M. David TRANCHECOSTE**
- Groupe Scolaire Pascal
  - **M. Jean-Luc ANTONIAZZI**
- Groupe scolaire D'Alembert
  - **M. Xavier BAUDRY**
- Condorcet (maternelle)
  - **Mme Christelle MARTINEZ**
- Picasso (maternelle)
  - **Mme Michèle RICCI**

Représentants suppléants au sein de :

- Groupe scolaire Ferry
  - **M. David TRANCHECOSTE**
- Groupe scolaire Hugo
  - **Mme Michèle RICCI**
- Condorcet (maternelle)
  - **M. David TRANCHECOSTE**
- Amade (maternelle)
  - **Mme Laurence PIGNIER**
- Debussy (maternelle)
  - **M. David TRANCHECOSTE**

Le reste sans changement.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

46 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 2022110-162555-DE-JJ

Accusé reçu le :

Affiché le : 18 NOV. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire



